



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Académique à l'action culturelle

DAAC

Dossier suivi par
Mathieu RASOLI
01 30 83 45 64
Mathieu.rasoli@ac-
versailles.fr

Rectorat
3, Boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Versailles, le 5 juillet 2022

La rectrice de l'académie de Versailles

A

Madame, Monsieur le Proviseur

Sous couvert de Mesdames, Messieurs
les Directeurs Académiques des
Services de l'Education nationale

Objet : Lycéens et apprentis au cinéma

Référence : <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2022-2023-123848>

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération *Lycéens et Apprentis au cinéma* en Ile-de-France pour l'année scolaire 2022-2023

Ce dispositif, créé nationalement à l'initiative du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée (CNC) est piloté, à l'échelon de l'Île-de-France, en partenariat par le CNC, la Région Ile-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France et les trois académies franciliennes, ainsi que le groupement solidaire ACRIF-CIP (Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France et Association des Cinémas Indépendants Parisiens), désigné comme opérateur par la Région.

Ce dispositif s'inscrit dans la **politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle** définie dans la circulaire académique de référence. La dimension à la fois esthétique et technique de l'art cinématographique le rattache aux **nouveaux langages de la connaissance**, dont l'acquisition constitue un objectif majeur de la formation de l'élève.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels, le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* a pour objectif de **faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma** en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des formes cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui. Il permet à la communauté éducative d'inclure le corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux au bénéfice de la réussite de tous les élèves. Il s'appuie sur un travail collaboratif des équipes pédagogiques interdisciplinaires et suscite des pratiques pédagogiques innovantes.

La participation d'un lycée au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* reflète les axes d'éducation artistique et culturelle de son projet d'établissement. Celle-ci peut être complétée par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels, dans une démarche de projet. Le Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (PACTE) constitue le cadre pédagogique académique dans lequel ces démarches peuvent s'inscrire. Les enseignants sont invités à s'assurer que la participation à ce dispositif apparaît sur la plateforme ADAGE qui fait figurer l'ensemble des actions de l'établissement en matière d'éducation artistique et culturelle.

Afin de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'éducation au cinéma, *Lycéens et apprentis au cinéma* comporte un volet de formation des enseignants qui est élaboré en collaboration entre la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) et l'ACRIF en tant que partenaire culturel.

La mise en œuvre technique du dispositif est indiquée en annexe.

Je vous remercie de donner la meilleure diffusion à cet ensemble d'informations.

Charline AVENEL
Pour la Rectrice et par délégation
Délégée académique à
l'éducation artistique et à l'action Culturelle
Conseillère technique du Recteur
Marianne CALVAYRAC

